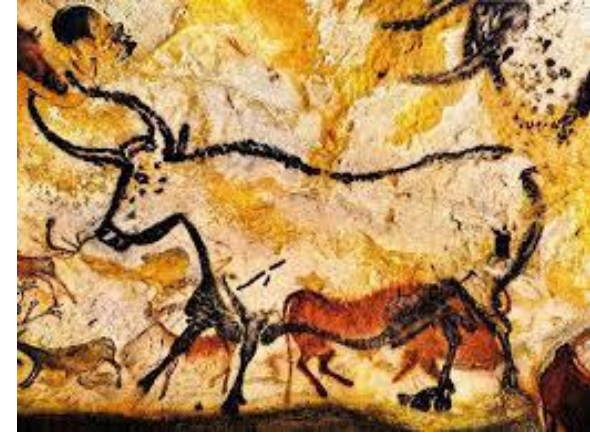



# VOYAGE SCOLAIRE 2023-2024





# CONTENU

1. PRÉSENTATION DE L'EMPLOI DU TEMPS
  2. L'ORGANISATION
  3. POURQUOI CE VOYAGE?
  4. LES PARENTS ACCOMPAGNATEURS
  5. LES MODALITÉS DE PAIEMENT
  6. NOTRE VOYAGE EN 2019.
- 

# L'EMPLOI DU TEMPS

Voyage du 18 au 20 octobre.

PROGRAMME	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	18,10,2023	19,10,2023	20,10,2023
PETIT DEJEUNER		2 petits déjeuners au centre d'accueil	
MATIN	<p><b>07h00 : Trajet en car de votre ville en direction de Rouffignac.</b></p> <p><b>Arrivée vers 12h30</b></p>	<p><b>se présenter 20min avant le début de la visite</b></p> <p>Visite guidée de Lascaux IV et du centre international de l'art pariétal (durée 2h30)</p>	<p>Visite guidée du Château de Castelnaud : la forteresse, la Guerre de Cent Ans avec Tir au trébuchet</p> <p>prévoir 1h de visite libre pour découvrir l'intérieur du château et son musée</p>
DEJEUNER	<i>A prévoir par les participants pique nique après la balade en gabarres</i>	Déjeuner chaud au centre ou paniers repas fournis par le centre	Panier repas fourni par le centre
APRES MIDI	<p>La visite guidée de la Grotte aux 100 Mammouths (avec petit train)</p> <p>Route vers le centre d'accueil arrivée vers 17h00</p>	La visite commentée du gouffre de Proumeyssac (durée 45 min)	<p>13h30 : Trajet retour en autocar en direction de votre ville</p> <p><b>Arrivée à l'école vers 20h00</b></p>
DINER	2 dîners au centre		
SOIREE ET NUIT	CENTRE D'ACCUEIL REGION DE SARLAT		

# LES DIFFÉRENTS SITES



Grotte de Rouffignac: La grotte des  
100 mammoths.

**JOUR 1:Après-midi**



Grotte de Lascaux IV  
**JOUR 2 matin**

# LES DIFFÉRENTS SITES

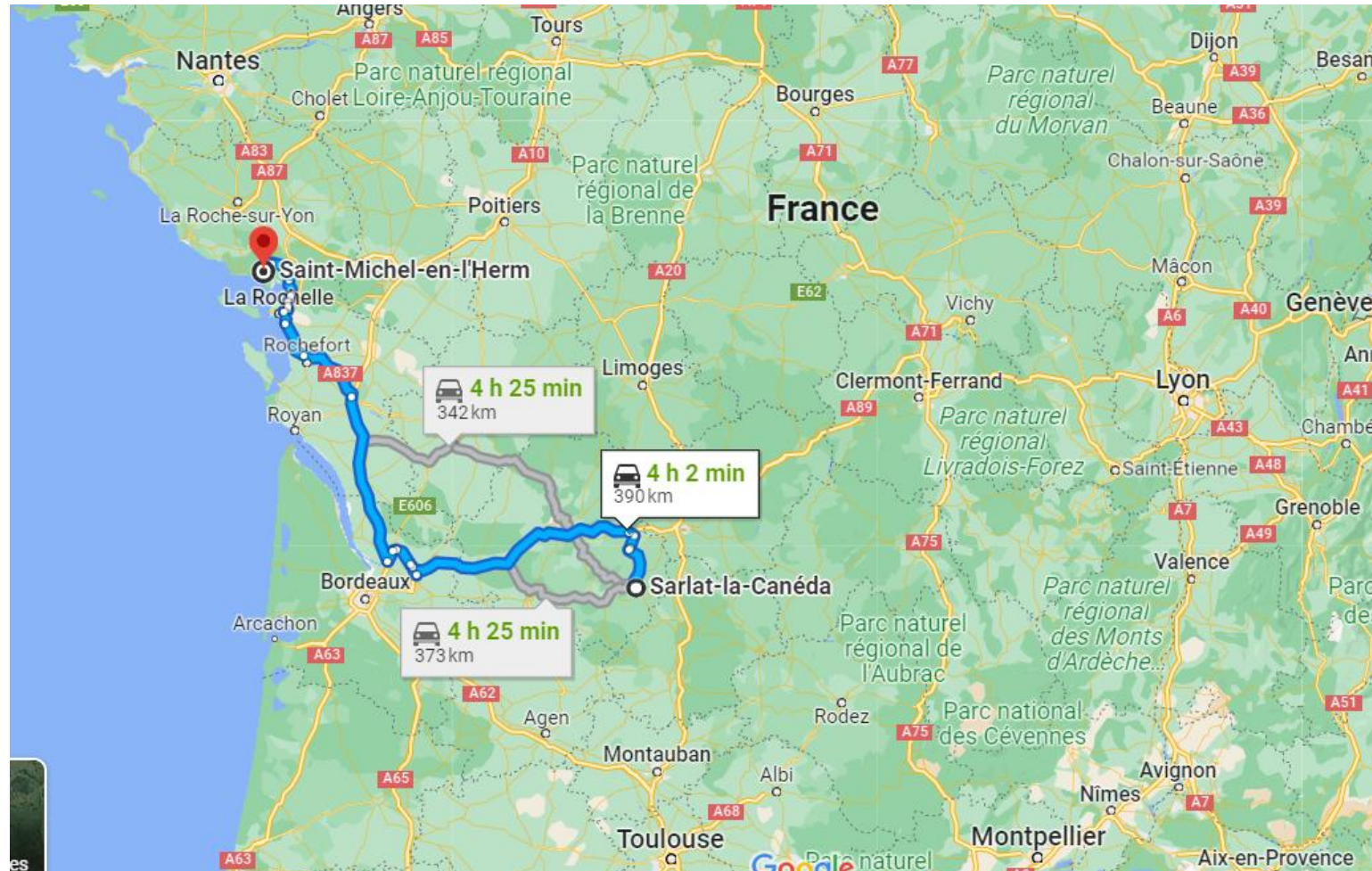


Gouffre de Proumeyssac  
**JOUR 2 Après-midi**

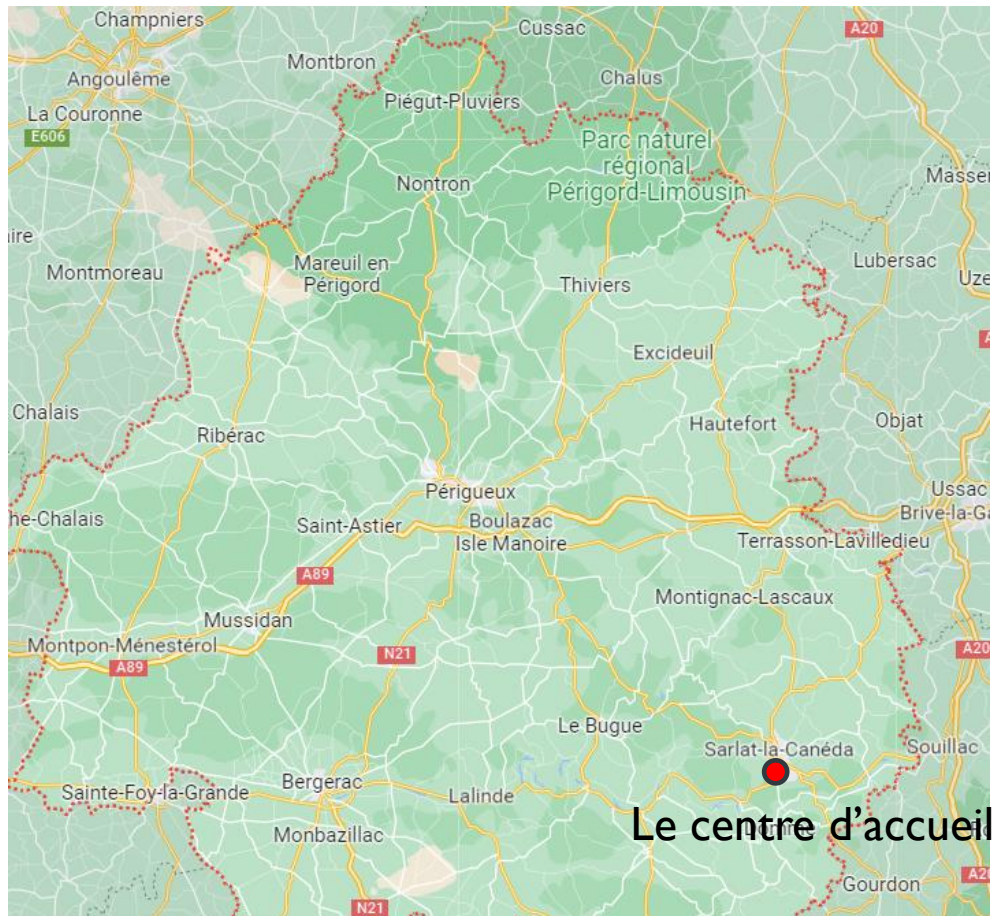


Château de Castelnaud  
**JOUR 3 MATIN**

# L'ITINÉRAIRE



# LES DIFFÉRENTS SITES



# L'ORGANISATION

- Un dossier administratif vous sera donné prochainement.
- **Vous y trouverez:**
  - Les informations importantes (adresse, planning...).
  - Une fiche sanitaire.
  - Une autorisation parentale.
  - La liste du trousseau à fournir.
  - Les modalités financières.
- L'organisation des chambres:
  - Chambres de 5 lits et chambres de 3 lits avec douches et WC dans les chambres.
  - Des groupes seront réalisés par les enseignants.
  - Les enfants auront une chambre attribuée.



# POURQUOI CE VOYAGE ?

- **FÉDÉRER ET MOBILISER AUTOUR D'UN PROJET**
- **ENSEIGNER AUTREMENT**
- **INSTAURER UNE AUTRE RELATION ÉLÈVES/PROFESSEURS**
- **DONNER ENVIE : d'apprendre, d'éveiller les curiosités. Transmettre nos connaissances.**

# LA CHARTE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

- Charte du parent accompagnateur, page 28 du règlement intérieur.
- Être parent accompagnateur c'est aussi prendre conscience qu'un voyage est différent d'une sortie scolaire.
- Vous devez être à **100 % disponible** pour le groupe (nuit et jour).
- Être parent accompagnateur c'est être un adulte responsable et montrer l'exemple.
- Être parent accompagnateur c'est **assurer la sécurité de tous les enfants.**
  
- Pour être accompagnateur, nous vous demanderons d'accepter la charte et de la signer.
- Un coupon réponse vous sera donné prochainement si vous souhaitez être accompagnateur.

# CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

## Les missions de l'accompagnateur:

1. Les sorties se déroulant dans le cadre scolaire, l'accompagnateur est sous l'autorité de l'enseignant et doit respecter impérativement toutes ses consignes.
2. La mission d'accompagnateur commence du départ jusqu'au retour à l'école, lorsque l'enseignant indique que la sortie est terminée. L'accompagnateur doit avoir une présence active et pleinement disponible pour les élèves.
3. L'accompagnateur identifie les enfants dont il est responsable et il s'assure que les enfants l'ont eux aussi identifié.
4. Il vérifie régulièrement que le groupe est au complet et reste en permanence avec.
5. Si l'enfant d'un accompagnateur est dans le groupe dont il a la responsabilité, il doit avoir une attitude égale pour tous les enfants.
6. Par son attitude et ses paroles, l'accompagnateur concourt à garantir la liberté de conscience de chaque enfant.
7. L'accompagnateur doit avoir un langage correct et une tenue vestimentaire adaptée à la sortie scolaire.
8. Par sa vigilance, son sérieux, sa disponibilité et son sens de la responsabilité, il assure la sécurité de chacun des enfants et leur permet aussi de profiter au mieux de l'intérêt de la sortie. En cas de problème de sécurité ou de discipline il prévient immédiatement l'enseignant.
9. Il s'abstient de fumer en présence des enfants et de téléphoner (sauf en cas d'urgence).
10. **Les enfants ne doivent pas être photographiés sans l'accord de l'enseignant. En début d'année, chaque parent a donné son accord ou non au droit à l'image. Seul l'enseignant est détenteur de cette information. Les parents donnent leur accord pour une diffusion des photos sur le site internet de l'école et les supports de communication de l'école et non sur les réseaux sociaux (facebook, instagram....) et sur les portables des autres parents. Tout manquement à cette règle pourrait entraîner des procédures judiciaires auprès de l'établissement scolaire (OGEc et cheffe d'établissement).**
11. Au moment du repas, l'accompagnateur vérifie que chaque enfant a un repas, qu'il mange correctement et dans le calme.
12. Sur le lieu de la sortie, l'accompagnateur doit aider les enfants à comprendre, à s'investir, sans se substituer à l'enseignant. Si des enfants posent des questions sur des sujets relatifs aux programmes pédagogiques, à la politique, à la religion, aux sciences, l'accompagnateur demande l'aide de l'enseignant pour répondre.
13. L'accompagnateur ne doit avoir aucun préjugé sur les enfants.
14. Le téléphone portable est utilisé à bon escient en cas d'urgences. En aucun cas, un parent accompagnateur doit utiliser son portable lorsqu'il gère un groupe. Les photos sont limitées (cf le point 10) et les vidéos interdites

*En acceptant d'être accompagnateur, j'accepte cette charte. Si je l'accepte, je dois me sentir capable de gérer un groupe du début jusqu'à la fin de ma sortie.*

*J'ai lu et accepte les différents points évoqués.*

*Lu et approuvé le :*

*Cette charte vous sera présentée lorsque vous souhaitez effectuer des sorties scolaires et d'être accompagnateur.*

## LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Ce voyage est financé par:

- Une partie par l'OGEC et par l'APPEL.
- Une partie par les subventions communales.
- Une partie par les familles.
  
- Ce voyage coûte plus de 9 000€.
  
- Une participation financière vous sera demandée de l'ordre de 100 € à 150 €.
- Les tarifs ne sont pas encore fixés.
- Les chèques vacances seront acceptés.
- Une fiche vous sera communiquée sur les différentes modalités de paiement.

# NOTRE VOYAGE EN 2019,

